



INFO REMUE-MÉNAGE – VOL. 3

RENOUVELLEMENT DE VOTRE CONVENTION COLLECTIVE

Aux salariés et salariées syndiqués de l'entretien ménager couverts par le décret de Montréal

Bonjour à vous tous,



DEMANDES MONÉTAIRES

CATÉGORIES	RÉSULTATS	
Salaires	Augmentation de 4 % par année	
- Classe B	Augmentation de salaire de la classe B afin d'être égal à la classe A	
Congés mobiles	Un congé additionnel à la date anniversaire ou à toute autre date choisie par la personne salariée	
Vacances	Après 8 ans de service continu	4 semaines (8 %)
	Après 15 ans de service continu	5 semaines (10 %)
	Après 23 ans de service continu	6 semaines (12 %)
	Après 30 ans de service continu	7 semaines (14 %)
Primes de nuit et de fin de semaine	0.50 \$ l'heure	
Congés de maladie	Augmentation de 0.16 (2.44 à 2.60)	
Banque de maladie	Diminution de 5 % du 60 % des heures cumulables à chaque date anniversaire de la convention	

Syndicalement vôtre,

Les membres du comité de négociation.